

Les retraites des femmes sur le grill !

Le gouvernement annonce une nouvelle réforme allongeant les durées de cotisation, reportant l'âge légal de départ à la retraite : ce serait particulièrement désastreux pour les femmes.

Les femmes disposent d'un montant total de **pension inférieur de 38 % en moyenne à celui des hommes** : conséquence des inégalités de salaire durant leur carrière et aussi des interruptions, du temps partiel consécutifs aux charges de famille qu'elles ont dû supporter.

36 % des femmes retraitées perçoivent moins de 700 euros par mois pour survivre ce qui est inférieur au seuil de pauvreté (870 euros), 64 % ont moins de 900 euros. 55 % des femmes sont au minimum contributif (580 euros) et la majorité des retraités au minimum vieillesse (83 %) sont des femmes (629 euros).

Sous prétexte d'égalité les pouvoirs publics menacent les droits familiaux et conjugaux, MDA (majoration de la durée d'assurance) par exemple, qu'il faut préserver pour compenser les inégalités de fait entre les femmes et les hommes.

La CGT propose :

- le **droit à une retraite pour tous et toutes dès l'âge de 60 ans** avec les moyens de vivre dignement, au moins **75 % du revenu net d'activité** pour une carrière complète, **indexée sur les salaires** ;
- **aucune pension inférieure au Smic**, pour une carrière complète.

Des défis à relever, des luttes à mener Ensemble, faisons respecter l'obligation de résultat de la négociation pour la **suppression des écarts de rémunération** entre les femmes et les hommes :

- négocions l'égalité professionnelle dans toutes les entreprises et les branches sur le recrutement, la formation, les promotions, les rémunérations... Ces négociations doivent aboutir à la suppression des écarts sur l'ensemble des éléments de rémunération, en obligeant les employeurs et l'Etat employeur à appliquer la loi du 26 mars 2006 visant plus précisément **l'égalité salariale entre les femmes et les hommes d'ici fin 2010, sous peine de sanctions financières** ;
- revalorisons les métiers dits « féminins » : l'augmentation des salaires, la validation des acquis de l'expérience (Vae), la reconnaissance des diplômes, en sont les moyens ;
- **réduisons le temps de travail** et faisons respecter le droit au repos dominical ;
- résorbons la précarité et améliorons les conditions de travail : notamment en favorisant le passage des temps partiels imposés à des contrats à temps pleins ;
- exigeons une évaluation sexuée des risques professionnels sur la santé des femmes au travail.